

INSERTION DES ANNONCES LEGALES – TARIFS 2017 –

Tarifs applicables à compter du 01 janvier 2017 conformément à l'arrêté du 19 décembre 2016 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des services rendus par la direction de l'information légale et administrative paru au *Journal officiel* n°0296 du 21 décembre 2016.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5AA54D1C3C6DB5826DB0DBC1CA5D6D8D.tpdila18v_3?cidTexte=JORFTEXT000033658705&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000033658675

TYPE D'ANNONCE	TARIFS (en euros)
Déclarations d'associations publiées en exécution du décret du 16 août 1901 et déclarations d'associations syndicales de propriétaires en exécution de l' ordonnance du 1er juillet 2004 :	
• Déclaration de création d'association (inclus le coût d'insertion de la déclaration de dissolution).....	44
• Déclaration de modification d'association.....	31
• Déclaration d'associations dont l'objet ou le nouvel objet publié dépasse 1 000 caractères.....	150
Insertions relatives aux fondations d'entreprise conformément au décret du 30 septembre 1991 pris pour l'application de la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 :	
• Déclaration de création de fondation d'entreprise.....	300
• Déclaration de modification de fondation d'entreprise.....	200
• Déclaration de dissolution de fondation d'entreprise.....	300
Insertions relatives aux fonds de dotation conformément au décret n° 2009-158 du 11 février 2009 :	
• Déclaration de création de fonds de dotation.....	150
• Déclaration de modification de fonds de dotation.....	100
• Déclaration de dissolution de fonds de dotation.....	100
• Déclaration de suspension d'activité de fonds de dotation.....	100
Publication des comptes annuels incombant aux associations, fondations en exécution du décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 et aux fonds de dotation en exécution du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 :	
• Forfait du dépôt initial ou dépôt rectificatif.....	50

Tarifs non assujettis à la TVA